



COMMUNE DE
5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 29 septembre 2016

Composition de l'assemblée :

Mr J. DAUSSOGNE, Bourgmestre - M. E. de PAUL de BARCHIFONTAINE, Président ;
Mr. Ph. CARLIER, ~~Mme D. HACHEZ~~, Mr.C. SEVENANTS, Mme VALKENBORG, Mr M. GOBERT : Échevins ;
J. DEMARET : Président du C.P.A.S ;
MM. G. MALBURNY, A. LEDIEU, C. DREZE, Mme N. MARICHAL, S. THORON, J. LANGE, J-P. MILICAMPS, P. COLLARD BOVY, P. SERON, N. KRUYTS, J. DELVAUX, J. CULOT, Mme E. DOUMONT, J-L. EVRARD,
R. ROMAINVILLE, ~~F. BASTIN~~, Mme D. VANDAM, S. BOULANGER: Conseillers ;
D.TONNEAU : Directeur général.

Monsieur de PAUL de BARCHIFONTAINE ouvre la séance à 19h00.

Il excuse Monsieur BASTIN et Madame HACHEZ qui sont absents.

Monsieur de PAUL de BARCHIFONTAINE demande à l'assemblée d'éteindre les GSM et présente le déroulement de la séance.

Madame THORON sollicite la parole et demande si Madame HACHEZ est excusée pour l'intégralité de la séance du Conseil communal.

Monsieur de PAUL de BARCHIFONTAINE lui répond par l'affirmative.

Texte intégral de l'intervention de Madame Stéphanie THORON

« Monsieur le Président, madame et messieurs les membres du Collège, chers collègues, Monsieur Carlier, permettez-moi d'effectuer un petit saut dans le temps. De revenir 7 mois en arrière, et de vous rappeler certains points de votre intervention du 29 février passé.

Il y a 7 mois aujourd'hui, jour pour jour, [car oui l'ironie du sort fait que nous sommes également un 29], vous nous faisiez part de votre satisfaction d'offrir aux jemeppois une nouvelle majorité offrant [et je vous cite] "des garanties de solidité et de stabilité".

Mesdames, Messieurs,

Une majorité est-elle réellement stable et solide lorsqu'elle compte sur la minorité 2 fois d'affilée pour obtenir le quorum et garantir la bonne tenue de cette instance démocratique ?

Nous en doutons !

Monsieur Carlier, vous souligniez également que vous étiez conscient que votre [et je dirais aussi "notre" car cela s'applique à chacun de nous autour de cette table], notre "premier devoir c'est de servir le citoyen, servir l'intérêt général".

Mesdames, messieurs, est-ce bien votre premier devoir que vous respectez lorsque ce collège s'obstine à maintenir la séance le jeudi alors qu'il crée en 6 mois plus de problème de quorum que ce que le lundi a pu en causer en plus de 3 ans ?

Nous en doutons !

Aussi, Monsieur Carlier, Vous ne manquiez pas de remarquer, avec justesse, que notre "nouvelle opposition aura à cœur de faire vivre le débat démocratique au sein de cette assemblée" parce que nous ne manquerions pas de vous interpeller sur quantité de dossiers. Vous ne vous trompiez pas également lorsque vous indiquiez que la gestion de notre commune ne pourra que bénéficier de notre regard vigilant.

Encore faut-il que ce débat démocratique puisse avoir lieu dans un cadre serein pour tous, et la problématique que nous vivons aujourd'hui est d'autant plus grave que je vous ai déjà alerté à maintes reprises sur le fait que le jeudi n'est pas un jour approprié pour la bonne tenue des séances de ce Conseil et des débats qui doivent y prendre place.

Oui, il est difficile pour une cheffe de groupe de la minorité que de pouvoir siéger, et vous interpeller, comme vous l'évoquiez Monsieur Carlier, alors que la Chambre des Représentants se réunit en séance plénière.

Mesdames, messieurs,

Est-ce en agissant de la sorte que l'on témoigne son respect de la démocratie et de ses instances ?

Est-ce bien comme cela que nous respectons l'ensemble des citoyens dont nous avons l'honneur et le devoir de représenter ?

Nous en doutons !

Voilà donc 7 mois que nous vous avertissons quant à la situation dangereuse que vous avez créée le 29 février passé. Force est de constater, que nos appels à la vigilance, ces cartons jaunes qui ont été brandis plus d'une fois, n'ont pas été suffisants !

Alors, parce que cette politique de l'autruche ne peut plus continuer, comme au football, nous sommes obligés, ce soir, de sortir le carton rouge et de quitter cette assemblée.

Chers citoyens, sachez que ce n'est pas de gaité de cœur que nous agissons de la sorte, je dirais même que c'est avec tristesse, dépit et à contrecœur.

Mais, en tant que minorité constructive, qui doit rester vigilante au respect de notre démocratie, nous sommes dans l'obligation de donner un électrochoc à cette majorité qui semble à nouveau se reposer dans ses vieux travers et cela Jemeppe ne peut plus se le permettre.

Dès lors, avant de quitter cette assemblée, Monsieur Ledieu, permettez-moi de conclure en citant votre intervention du 31 janvier 2015 : "au regard de la faiblesse [et je rajouterai : de ses manquements répétitifs], et de l'absence de 2 de ses membres, nous quitterons la séance".

Je vous remercie. »

Monsieur CARLIER expose que le problème dépeint par Madame THORON est caractéristique de la politique jemeppeoise et plus particulièrement du fait que les majorités qui se dégagent ne sont jamais large.

« Au terme du pacte de majorité, nous étions 13 puis nous sommes devenus 14... Aujourd'hui nous sommes 12 car un membre de notre groupe est souffrant... Je trouve cela navrant que vous profitiez des problèmes de santé d'un Conseiller pour faire une telle sortie » dit-il.

« C'est un mensonge ! » lui rétorque vivement Monsieur MILICAMPS avant d'ajouter « Si nous partons c'est parce que votre Echevine n'est pas là et non pas pour l'absence de Monsieur BASTIN » précisant que la dernière fois, alors que Madame VALKENBORG et Monsieur BASTIN étaient tous deux absents pour raison médicale, l'Opposition était restée afin que le Conseil communal puisse avoir lieu.

Monsieur CARLIER lui rétorque tout aussi vivement que si la Majorité n'est pas en nombre ce soir, c'est dû au fait que Monsieur BASTIN est souffrant. *« Si Monsieur BASTIN avait été présent, nous serions 13. Vous profitez donc des problèmes de santé de Monsieur BASTIN »* assène-t-il.

« Vous êtes un menteur Monsieur CARLIER, c'est honteux » lui rétorque Monsieur MILICAMPS.

Monsieur CARLIER ajoute que les problèmes politiques rencontrés à Jemeppe-sur-Sambre sont le fruit des décisions et attitudes que l'actuelle Opposition a prises au soir des élections d'octobre 2012. Il précise que son groupe n'aurait jamais pris le risque d'une majorité à 13. « *Si vous aviez répondu favorablement à l'idée d'une majorité élargie, Jemeppe-sur-Sambre ne connaîtrait pas ces tumultes* » ajoute-t-il encore.

« *Vous avez voulu créer une majorité artificielle ! Aujourd'hui nous subissons ces avatars, ces convulsions de vos décisions prises en 2012* ». dit-il encore.

Madame THORON expose qu'elle est bien informée des soucis de santé de Monsieur BASTIN et ne remet aucunement en cause cela, souhaitant un prompt rétablissement à l'intéressé. « *Mais il n'y a pas que Monsieur BASTIN qui est absent Monsieur CARLIER. Quand on a un absent dans ses rangs, on s'assure d'être en nombre. C'est pour cette raison que nous ne resterons pas ce soir* » ajoute-t-elle.

Madame VANDAM insiste sur le fait qu'il convient de ne pas confondre les situations. « *Les élections de 2012 sont une chose, la situation de ce soir en est une autre. Si nous sommes partis ensemble, c'est que nous étions tous animés, y compris Madame HACHEZ, du même esprit.* » précise-t-elle.

Elle ajoute que ce qui se passe aujourd'hui n'a rien à voir avec ce que décrit Monsieur CARLIER. « *Nous ne profitons pas de la maladie de Monsieur BASTIN. Nous constatons simplement que Madame HACHEZ n'est pas là. Peut-être est-elle en vacances ? Si elle avait été là, vous seriez en nombre et le Conseil communal aurait pu avoir lieu* » précise-t-elle encore.

Madame VANDAM conclut son intervention en indiquant qu'au cours des trois années écoulées, l'étroussure de la Majorité « quadripartite » a été à plusieurs reprises soulignée par Monsieur CARLIER, mais qu'il apparaît que la Majorité actuelle n'est pas plus « forte » compte tenu du fait qu'en deux Conseils successifs, elle n'était pas en nombre. « *Pour ces raisons, nous rejoignons la position du groupe MR* » conclut-elle.

Monsieur BOULANGER demande, avec ironie, si au terme du Pacte de Majorité, cette dernière doit être appréciée au regard de la présence de Monsieur CULOT ou de Madame HACHEZ.

Madame KRUYTS indique s'associer à ce qui a déjà été dit et précise que les membres de l'Opposition sont en pensées avec Monsieur BASTIN.

Elle regrette que l'Opposition doive déjà donner ce signal à la Majorité, mais il lui apparaît pertinent de le donner aujourd'hui.

« *Nous espérons que tout le monde soit présent à notre prochaine séance* » indique-t-elle.

Monsieur DAUSSOGNE expose que si Madame HACHEZ est absente c'est parce qu'elle est en vacances précisant que, si elle a décidé de s'associer à « La Liste du Mayor », c'est parce qu'elle y a trouvé son bonheur.

Ce qui se passe ce soir est un aléa du métier ajoute-t-il avant de préciser à Madame THORON que c'est tout à fait son droit de quitter la séance.

« *Malgré tout un verre vous est proposé* » dit-il avec humour.

Le quorum de présence n'étant pas atteint, aucun point ne peut être mis en débat.

Monsieur de PAUL de BARCHIFONTAINE clôt la séance à 19h15.